
CONSEIL MUNICIPAL DE TREGARVAN

DATE DE LA CONVOCATION : 5 JUIN 2023

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUIN 2023 A 18H00

LISTE DES MEMBRES

Nom	Présents	Excusés	Absents	Procuration
M. CARPENTIER Rémi	X			
Mme GOARZIN Geneviève	X			
M. STROMBONI Paul	X			
M. LE MENN Jean	X			
M. CAMUS Jean-Michel			X	
Mme MARTIN Isabelle	X			
M. COULOMB Yannig			X	
M. CONGARD Laurent			X	
M. AUFFRET Arthur			X	

Nombre de Membres : 9 - Présents et Représentés : 5 - Quorum : 5

Secrétaire de séance : M. STROMBONI Paul

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de M. Carpentier Rémi, Maire, qui ouvre la séance à 18h00.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre de jour :

- 1 - Acquisition d'un tracteur et de ses accessoires
- 2- Acquisition d'un tracteur tondeuse
- 3 - Projet de columbarium et d'un espace de dispersion des cendres
- 4- Location d'un terrain nu
- Questions diverses

M. Le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DE SES ACCESSOIRES

Le matériel d'occasion propose étant jugé non adapté aux besoins de la commune, la question est ajournée.

DELIBERATION N° 2023-14 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tracteur-tondeuse fait l'objet de multiples réparations probablement du fait de son sous-dimensionnement pour les besoins de la commune.

En conséquence, il conviendrait de le remplacer par un matériel plus adapté et plus puissant et d'opter pour une machine dotée d'un kit mulshing.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs et il a également été trouvé une offre faite par un particulier. Les conseillers estiment qu'il est préférable d'acheter un matériel neuf.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition du tracteur-tondeuse de modèle ARIENS Z IKON 42 KAWASAKI à l'entreprise Jardinage Loisirs pour un montant de 7 000 € TTC avec une reprise de l'ancien matériel de 1 000 €.

DELIBERATION N° 2023-15 : PROJET DE COLOMBARIUM ET D'UN ESPACE DE DISPERSION DES CENDRES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par des administrés pour la création d'un columbarium et d'un espace de dispersion des cendres.

Il propose donc au conseil de prendre contact avec des entreprises spécialisées dans ces réalisations pour étudier la faisabilité de ces travaux et déposer des offres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le principe d'un projet de columbarium et d'un espace de dispersion des cendres et autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises pour ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

DELIBERATION N° 2023-16 : LOCATION D'UN TERRAIN NU

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par Madame Delphine HASCOËT pour mettre à disposition le terrain privé communal cadastré ZA 150 pour l'installation du bar éphémère le Cale'Bar.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail de location, lequel serait consenti pour un loyer de 300 € pour la période de location courant du 26 juin 2023 inclus au 18 septembre 2023 inclus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location d'un terrain nu tel que présenté avec Madame Delphine HASCOËT.

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 18H30.